



## Comité consultatif sur la reconnaissance professionnelle

(Mise à jour 22 janvier 2018)

### Composition du comité :

- Pierre André (Coordonnateur du comité)
- Charles Drouin-Lavigne (MERN)
- Valérie Groison (Hydro-Québec)
- Mario Heppel (WSP)
- Jean-François Hudon (Activa environnement)
- Jean-Pierre Pelletier (Université de Sherbrooke)

### Assistante du Comité :

- Stéphanie Dufresne

Lors de de la réunion du conseil d'administration d'août2017, l'AQÉI autorisait la mise en place du Comité consultatif sur la reconnaissance professionnelle. L'AQÉI souhaite ainsi évaluer la pertinence de s'investir sur une telle voie.

### Préambule

Dans le domaine de l'évaluation d'impacts, on assiste un peu partout à travers le monde à une délégation de certains pouvoirs assumés historiquement par l'État vers le secteur privé et à une réduction des ressources (t, \$) dédiées aux évaluations d'impacts. Ce travail sous fortes contraintes amène les professionnels à joindre les équipes-projets plus tôt, question à la fois d'influencer la conception des projets et d'accroître le temps disponible pour bien en évaluer les incidences. Cette délégation de pouvoir jumelée à la recherche incessante d'une plus grande efficacité peut avoir des effets pervers sur l'image de notre pratique que se font différents acteurs de l'évaluation d'impacts : doute sur l'indépendance des bureaux d'étude face aux promoteurs, études réalisées de façon expéditive avec des données incomplètes et difficilement compréhensibles pour les non experts, manque d'information à des moments charnières comme à celui de la consultation publique...

Pour corriger la situation ou pour éviter qu'elle ne se produise, plusieurs organisations gouvernementales et associations jugent pertinente la reconnaissance professionnelle en évaluation d'impact, reconnaissance qui peut être attribuée à des individus ou à des bureaux d'études. Dans le monde francophone, certains États sont des précurseurs de telles reconnaissances. C'est le cas entre autres de la Belgique (région

wallonne en particulier) et de la Suisse. Au Canada, il existe un système volontaire d'agrément des évaluateurs géré par Eco-Canada. Récemment, la France a fait réaliser une étude sur le sujet. En 2016, l'Union européenne modifiait sa directive sur l'ÉE exigeant une reconnaissance professionnelle de ceux qui font les études. Ces réflexions se retrouvent aussi dans d'autres pays comme en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas.

Dans une récente discussion sur le blog de l'IAIA, certains se demandaient pourquoi cette ONG internationale ne comptait pas quelques dizaines de milliers de membres? L'une des hypothèses qui circulaient alors concernait l'absence d'une reconnaissance professionnelle, ce qui limite les avantages que les membres retirent de leur adhésion. En juin 2017, IAIA annonçait la réalisation d'un inventaire des modes de reconnaissance professionnelle utilisés dans le monde.

Cette tendance à la reconnaissance professionnelle, qui était marginale dans les années 1990, progresse rapidement à l'échelle mondiale. Il est fort à parier qu'elle deviendra prochainement la norme, les promoteurs de cette reconnaissance y voyant une façon d'améliorer la pratique et d'élever les standards vers une meilleure pratique dans le domaine.

L'AQÉI, en tant qu'association qui regroupe les forces vives de professionnels et de bureaux d'étude de l'ÉI au Québec, et à la demande de quelques membres, a accepté d'évaluer la pertinence de s'investir dans une telle reconnaissance professionnelle. C'est pour cette raison qu'elle met en place ce comité consultatif.

## Mandat

Éclairer le c.a. de l'AQÉI sur l'opportunité de mettre en place un système de reconnaissance professionnelle en évaluation d'impact. À cet égard, le comité verra à :

1. Rédiger un document de consultation, basé sur des expériences nationales et internationales, qui expliquera la raison d'être de la reconnaissance professionnelle, les différentes démarches qui existent pour la concrétiser et l'administrer, ainsi que les points forts, les faiblesses, les opportunités et les contraintes de chacune, tant pour les membres (individuels et corporatifs) de l'AQÉI que pour l'association elle-même.
2. Consulter la communauté québécoise d'évaluation d'impacts selon quatre clientèles cibles :
  - a. les membres individuels ainsi que les praticiens de l'évaluation d'impact non membres de l'AQÉI;
  - b. les bureaux d'études membres corporatifs et les principaux autres bureaux non membres de l'AQÉI
  - c. les utilisateurs privés et publics de services d'évaluateurs d'impacts;
  - d. le MDDELCC qui encadre les autorisations environnementales au Québec.
3. Analyser les données recueillies.
4. Organiser un atelier de restitution auprès des membres (individuels et corporatifs) de l'AQÉI.
5. Rédiger un rapport et faire des recommandations au c.a. de l'AQÉI pour la suite des choses.

## Échéancier

D'une durée de 13 mois, le mandat du comité débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour se terminer le 30 septembre 2018. Au besoin, le c.a. pourrait autoriser une prolongation.